

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 16 décembre, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 07 décembre 2016

**Présents** : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, CLAUZURE Françoise, MOSCATELLI Alain, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

**Absent(s) excusé(es)** : MORTIER Priça, FAURE Stéphane, ROUCHAUD Joël, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam.

**Procuration** : ROUCHAUD Joël à NADAL Jeannik, FAURE Stéphane à SABATER Laetitia

**Secrétaire de séance** : Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

*Toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité.*

**Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2016.

**Délibération n° 59/2016**

**Etude diagnostique du système d'assainissement : Choix du Bureau d'étude**

Par délibération du 12 octobre 2016, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor a donné son accord pour signer la convention Mission d'Assistance Technique pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de la Commune de Saint-Victor entre la commune et l'Agence Technique Départementale.

La consultation a été lancée le 24 octobre 2016 selon la procédure adaptée ouverte définie à l'article 28 du Code des marchés publics.

La commission a ouvert les plis le 18 novembre 2016.

Le rapport d'analyse des offres rédigé par l'Agence Technique Départementale sur lequel doit se prononcer le Conseil Municipal a été transmis à ses membres.

Au vu de l'avis de la commission, et du rapport établi par l'ATD, Monsieur le Maire a procédé au choix du bureau d'études Hydraulique Environnement.

Monsieur le Maire soumet ce choix au vote de l'assemblée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de confier la réalisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Saint-Victor au bureau d'études Hydraulique Environnement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **Délibération n° 60/2016**

#### **Demande D'aide Financière auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE pour le financement de l'étude diagnostique du système assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération n° 34 du 12 octobre 2016 le Conseil Municipal avait donné son accord pour signer la convention entre la Commune et l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette convention : Mission d'Assistance Technique pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Saint-Victor »

Pour réaliser cette étude diagnostique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du l'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- DECIDE de solliciter une aide financière auprès du l'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE pour réaliser l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune
- AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires relatives à cette affaire.

#### **Délibération n° 61/2016**

#### **Demande D'aide Financière auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour le financement de l'étude diagnostique du système assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération n° 34 du 12 octobre 2016 le Conseil Municipal avait donné son accord pour signer la convention entre la Commune et l'Agence Technique Départementale.

Madame le Maire rappelle l'objet de cette convention : Mission d'Assistance Technique pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de la commune de Saint-Victor »

Pour réaliser cette étude diagnostique, Madame/Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- DECIDE de solliciter une aide financière auprès du DEPARTEMENTAL pour réaliser l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune
- AUTORISE Madame/Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires relatives à cette affaire.

**Délibération n° 62/2016**  
**Décision modificative n°4**

**Section fonctionnement**

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Diminution des crédits</u>	<u>Augmentation des crédits</u>
<u>DF</u>			
<u>022</u>	<u>Dépenses imprévues</u>	<u>2 200€</u>	
<u>6413</u>	<u>Personnel non titulaires</u>		<u>2 200 €</u>
	<u>Total</u>	<u>2 200€</u>	<u>2 200€</u>

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications budgétaires proposées.